



## SEANCE DU 29 JUIN 2021

Date d'envoi de la convocation : le 21 juin 2021

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 163

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves (à partir de 17h50), BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joseph suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 17h50), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno (à partir de 17h45), FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h00), HEBERT Karine (à partir de 18h10), OLIVIER Stéphane suppléant HENRY Yves, HERY Sophie, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h21), LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal,

LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques (à partir de 17h55), MARGUERITTE Camille (à partir de 18h25), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (à partir de 18h15), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, TARIN Sandrine (à partir de 18h35), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

#### **Ont donné procurations**

BAUDIN Philippe à CATHERINE Arnaud, BOUSSELMAME Nouredine à LEFRANC Bertrand, GIOT Gilbert à MABIRE Caroline, HEBERT Dominique à CATHERINE Arnaud (de 18h51 à 19h00) LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, MARGUERITTE Camille à LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 18h25), MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (jusqu'à 18h15), MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, MOUCHEL Jean-Marie à CROIZER Alain, PERRIER Didier à PLAINEAU Nadège, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph (à partir de 18h51).

#### **Excusés :**

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, FALAIZE Marie-Hélène, HELAOUET Georges, HUREL Karine, PIC Anna, SIMONIN Philippe.

## Délibération n° DEL2021\_097

### **OBJET : Évolution du service de location de vélos à assistance électrique et des aides à l'acquisition**

#### **Exposé**

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente en matière de gestion, organisation et animation des politiques de mobilités.

A ce titre, et dans l'objectif de préfigurer de futures actions du Plan de Déplacement du Cotentin, la mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique avait été acté par le conseil communautaire en 2019.

Ce service de location longue durée, avec incitation à l'achat, avait été identifié, tant pour son utilité directe auprès des citoyens que pour les effets durables qu'il peut avoir sur le report de l'autosolisme vers les modes actifs (vélo, marche, etc.) et en matière de santé publique.

Dans un premier temps le service a été doté de 85 Vélos à Assistance Électrique (VAE) répartis au prorata de la population par pôle de proximité. Puis, au vu du succès du service, le parc de vélos a été progressivement augmenté, pour atteindre en 2020 le chiffre de 200 vélos.

A la fin mai 2021, une nouvelle étape a été franchie avec la livraison de 200 vélos complémentaires, portant le parc à 400 vélos.

#### **Modalités de mise en œuvre du service :**

Il est proposé de modifier les modalités de mise en œuvre de ce service comme suit :

##### **- Maintien des durées de location actuellement proposées :**

La période de location minimale est de 3 mois renouvelable au maximum 3 fois. Le bénéfice du service est donc limité à 12 mois.

Entre deux locations maximales (12 mois), une période de latence d'un an doit être observée.

La location est individuelle et non par foyer pour maximiser le caractère incitatif du service.

##### **- Evolution de la tarification avec introduction notamment d'un tarif solidaire et moins de 26 ans :**

Dans une logique de cohérence et de continuité avec les tarifs votés par le conseil pour le réseau de transports publics, il est proposé d'instituer un tarif réduit pour les locataires dont le coefficient familial est inférieur à 650 €, ainsi que pour les – 26 ans.

La gamme tarifaire pourrait donc évoluer de la façon suivante :

Durées de location	Tarifs actuels	Tarifs projetés	
		Pleins tarifs	Tarifs réduits (-50%)
<b>3 mois</b>	75 €	90 €	45 €
<b>6 mois</b>	120 €	150 €	75 €
<b>12 mois</b>	200 €	240 €	120 €

En complément, il est proposé, dans une logique de développement des pratiques intermodales sur notre territoire, d'instituer une réduction sur le coût de la location annuelle pour les abonnés commerciaux annuels du réseau de transports. Le tarif annuel passerait de 240 € à 200 € pour le plein tarif et de 120 € à 100 € pour le tarif réduit.

Pour rappel, en cas de prolongation de la durée initiale du contrat, le tarif global ne pourra pas dépasser les montants susmentionnés par période. Un dépôt de garantie, d'un montant de 500 € doit également être constitué.

### **Aides à l'acquisition :**

En complément de la création de ce service de location longue durée, la Communauté d'agglomération du Cotentin avait prévu dans sa séance de septembre 2019, la mise en œuvre d'une aide à l'achat. Il est proposé de modifier cette aide de la façon suivante :

- **ne plus conditionner cette aide à l'utilisation préalable du service de location longue durée de vélos à assistance électrique** institué par la Communauté d'agglomération du Cotentin, tout en maintenant une aide plus importante pour les personnes ayant bénéficié de ce service,

- **modifier le montant de l'aide.** Pour être en adéquation avec l'augmentation du coût de location, il est proposé d'instituer une aide de 25 % du montant TTC du vélo, plafonné à 240 €. Pour ceux qui n'auraient pas bénéficié du service, l'aide serait de 15 % du montant TTC du vélo, plafonnée à 150 €.

- **élargir la durée pour bénéficier de l'aide** suite à la location : La facture acquittée pourra donc être présentée dans un délai de 12 mois suivant le terme du contrat de location (au lieu de 6 mois actuellement).

Pour rappel, cette aide est également conditionnée à la présentation du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique acheté.

Cette aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ne peut être attribuée qu'une seule fois pour chaque bénéficiaire.

Un formulaire de demande de prime sera fourni sur simple demande ou au terme de chaque location pour ceux qui seront passés par le service, ainsi qu'une notice présentant les éventuelles remises complémentaires de vendeurs partenaires du territoire.

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°DEL2019\_065 en date du 27 juin 2019 relative au service de location longue durée de vélos à assistance électrique,

**Vu** la délibération n°DEL2019\_103 en date du 24 septembre 2019 relative à la prime à l'achat pour des vélos à assistance électrique.

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 170 - Contre : 2 - Abstentions : 12) pour :

- **Modifier** la grille tarifaire applicable pour le service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- **Modifier** les conditions d'attribution de la prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique selon les modalités prédéfinies dans la présente délibération ;
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE